



## DELIBERATION N°20100049 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**OPERATIONS FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN  
RUE ROYET DE LA BASTIE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
"RESEAU FERRE DE FRANCE" - REGULARISATION**

## **M. VALETTE STEPHANE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Au cours de l'année 2006, la commune a réalisé des travaux d'élargissement de la rue Royet de la Bastie comprenant également la création de places de stationnement. Une partie de cet aménagement a été réalisé sur un terrain appartenant à Réseau Ferré de France, avec son accord et sans qu'il ait été procédé, à l'époque, à l'acquisition de la parcelle. Aujourd'hui, Réseau Ferré de France souhaite régulariser ce dossier.

Le terrain déclassé du domaine public ferroviaire rue Royet de la Bastie, est à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée 111 AE n° 58 et représente une surface de 45 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente est fixé à la somme de 225,00 € HT (5 €/m<sup>2</sup>), conformément à l'estimation du service des domaines.

L'acte authentifiant cette acquisition sera rédigé par Maître Peyrieux, notaire à St-Chamond, agissant pour le compte de la commune et Maître Huot, notaire à Clermont Ferrand, pour le compte du vendeur.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle 111 AE n° 58 sise rue Royet de la Bastie, propriété de Réseau Ferré de France, au prix de 225,00 € HT.

- **de donner** tous pouvoirs au maire, ou à l'adjoint délégué, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de la transaction.

- **d'imputer** la dépense sur les crédits figurant au budget général de la ville, fonction 824 chapitre 21, article 2118.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 2 juin 2010  
Le maire,  
signé : Philippe KIZIRIAN